Gironde Alimen’terre

Agir en faveur d’une nourriture saine, locale et respectueuse de l’environnement

gironde.fr/alimenterre

Gironde
LE DÉPARTEMENT

Sommaire

Introduction 3

1. Encourager les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement 4

2. Développer les terres agricoles 6

3. Accéder à une alimentation locale et de qualité 8

4. Déployer un approvisionnement de qualité 10

Introduction

Gironde Alimen’terre

Un projet dans lequel le Département s’engage pour une meilleure alimentation des Girondines et des Girondins.

Ce programme transversal porté par le Département, qui vise à accompagner les Girondines et les Girondins vers une meilleure alimentation, en mangeant sain et local. Mais il s’agit aussi de permettre aux agriculteurs de mieux vivre de leur travail, dans le strict respect de l’environnement.

Le programme porte sur toute la chaîne de valeurs, de la production à la consommation.

Il est mis en œuvre selon quatre axes stratégiques :

- encourager les pratiques agricoles plus respectueuses de l’environnement ;
- développer les terres agricoles ;
- accéder à une alimentation locale et de qualité ;
- déployer un approvisionnement de qualité.

1. Encourager les pratiques agricoles plus respectueuses de l’environnement

Un effort collectif pour accélérer la transition

1649

EXPLOITATIONS CERTIFIÉES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR UNE SUPERFICIE DE 42 560 HECTARES

Ces dernières années, un effort collectif a été conduit pour accélérer la transition en agriculture biologique : le département compte aujourd'hui 1649 exploitations certifiées en agriculture biologique ou en conversion sur 42 560 hectares au total. (source Bio Nouvelle-Aquitaine 2021)

La Gironde est ainsi le premier département bio en Nouvelle-Aquitaine en nombre d'exploitations certifiées et le 3e en France.

4,2 millions

D'EUROS POUR LA PRODUCTION ET L'AGRICULTURE GIRONDINE EN 2022

100 % des producteurs et agriculteurs soutenus par le Département sont désormais soit en bio, soit en démarche de qualité (IGP, Label Rouge) et/ou en circuits courts (réseaux vendeurs directs, AMAP…).
En 2022, au total, 4,2 millions d'euros ont permis de vitaliser la production et l'agriculture girondine.

https://www.gironde.fr/aides-agri

2. Développer les terres agricoles

Reconquête du foncier agricole à vocation alimentaire

Le Département soutient la mise en place des projets de préservation et de reconquête des espaces à vocation agricole.

Avec un objectif de zéro artificialisation des terres agricoles, le Département soutient la mise en place d'observatoires et comités fonciers locaux. Il finance les collectivités pour de l'acquisition foncière à des fins agricoles et à la signature de baux avec des nouveaux installés en production nourricière.

Dans son objectif de préserver et de développer les terres agricoles, le Département met en œuvre deux dispositifs de compétence départementale :

Le PEANP : Le Département peut créer des Périmètres de protection et de valorisation des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP) pour pérenniser les zonages agricoles et naturels des documents d'urbanisme. Ce dispositif lui confère un droit de préemption travaillé en partenariat avec la SAFER. L'animation du PEANP se traduit en un programme d'actions multi enjeux et multi partenarial.

La procédure TIMSE : Le Département a mis en œuvre la procédure des terres incultes ou manifestement sous-exploitées (TIMSE) sur le périmètre du PEANP. Cette procédure, peu mise en œuvre à l'échelle nationale, est de compétence départementale et encadrée par le Code Rural. Sa finalité est de permettre la remise en valeur agricole de parcelles en friches ou sous-exploitées depuis au moins trois ans.

3. Accéder à une alimentation locale et de qualité

Le Département soutient les réseaux locaux de producteurs

Le programme Gironde Alimen'terre vise également à favoriser l'accès des personnes les plus vulnérables à une alimentation de qualité. L'enjeu pour le Département est double : répondre à un besoin de santé publique mais aussi envisager la solidarité alimentaire comme un outil de développement du pouvoir d'agir, de capacité citoyenne et de transformation sociale.

Les épiceries sociales et solidaires

40
ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES SOUTENUES

8000
BÉNÉFICIAIRES

40 épiceries solidaires sont soutenues par le Département. Elles accueillent 8 000 bénéficiaires, accompagnés par des professionnels et des bénévoles. Les épiceries solidaires sont à la fois des commerces de proximité à prix accessibles, mais aussi des lieux d'accueil, d'échanges et de renforcement du lien social à travers la santé et l'alimentation.
Retrouvez dans la carte ci-dessous de nombreuses sources facilitant l'alimentation en circuits courts (épiceries solidaires, drive, AMAP, marchés de producteurs...) au travers de ces deux axes : je m'approvisionne ou je m'implique.

gironde.fr/carte-alimenterre

4. Déployer un approvisionnement de qualité

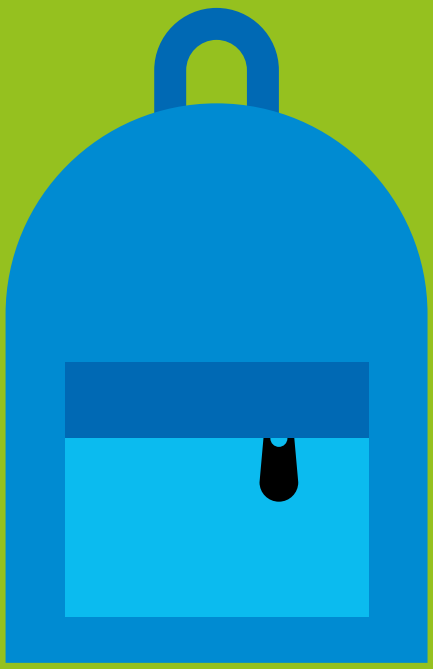

Bien manger dans les collèges, c'est essentiel !

Un service de qualité à un prix modéré

Le Département prend à cœur la sensibilisation des collégiens aux enjeux environnementaux afin de les encourager notamment à mieux manger et à moins gaspiller et plus globalement à prendre conscience des enjeux alimentaires.

Établissement bio engagé

24 collèges sur 111 sont labellisés « établissement bio engagé » par l'association Interbio Nouvelle-Aquitaine avec plus de 20 % de produits bio dans l'assiette. **Le collège Jean Aviotte de Guîtres affiche jusqu'à 60 % d'approvisionnement en bio.**

Des projets avec les collégiens : « 1 collège, 1 potager » :

28 collèges travaillent en collaboration avec une association identifiée et rémunérée par le Département. L'accompagnement proposé permet d'appréhender les pratiques du maraîchage biologique et de découvrir la sphère professionnelle agricole. Il permet aussi de sensibiliser aux enjeux du développement durable et de la question écologique de l'alimentation, en engageant une réflexion collective dans son aspect le plus large : de la graine jusqu'au déchet alimentaire. En 2022, 28 potagers ont été créés, ils étaient 21 en 2021 et 19 en 2020.

FOCUS PAT (Projets Alimentaires de Territoire) :

Le Département accompagne également les projets alimentaires de territoire.

La Gironde compte à ce jour 10 PAT ou démarches alimentaires portées par des collectivités ou structures privées qui couvrent la quasi-totalité du territoire girondin.

Le Département propose depuis 2020 un outil d'échange et de partage pour les territoires via l'InterPAT. 8 sessions ont eu lieu depuis 2020, en visio pour la plupart et ont rassemblé entre 60 et 80 élus. Si vous souhaitez être informés des prochaines sessions, écrivez-nous à l'adresse suivante : dgat-dcdt-saft@gironde.fr.

Depuis 2023, le Département a adopté un règlement d'intervention spécifique pour accompagner financièrement les structures porteuses de PAT, retrouvez le sur notre site internet.

https://www.gironde.fr/economie-locale/agriculture#encourager

Notes

Notes

Notes

Contact :

Service Agriculture Foncier Tourisme
Direction des Coopérations
et du Développement des Territoires
dgat-dcdt-saft@gironde.fr
05 56 99 66 37

Département de la Gironde - DirCom - CID - Imprim'vert® - avril 2023 - Ne pas jeter sur la voix publique.

gironde.fr/alimenterre

Gironde
LE DÉPARTEMENT